



**PLAINTE N° : 21-24-0052**

**WYNA CUERRIER c. MARTIN MASSIE**

Dates d'audience:	14, 17, 18, 19 et 31 mars 2025
Lieu :	À distance via la plateforme Zoom
Heure :	9 h 30
Procureures pour la plaignante:	M <sup>e</sup> Karoline Khelfa Me Mélodie Beausoleil
Procureur pour l'intimée :	Me Sabine Phaneuf
Étape :	Audience sur culpabilité
Nature de la plainte :	Aurait commis des actes dérogoatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, à savoir :  <ol style="list-style-type: none"><li>1- À la résidence Portofino, de manière concomitante à ses interventions, aurait omis et/ou négligé de consigner, des notes d'observation et/ou des rapports d'incident-accident, faisant état de ses interventions et observations, aux dossiers des certains patients;</li> <li>2- Dans le cadre de ses fonctions à la résidence Portofino, aux environs des années 2006 à 2023, n'aurait pas eu une conduite irréprochable et empreinte de professionnalisme à l'endroit de patients auprès desquels il était appelé à intervenir;</li></ol>
Le Conseil de discipline :	M <sup>e</sup> Manon Lavoie, présidente  M. Sylvain Pagé, inf. aux., membre  M. Stéphane Giguère, inf. aux., membre